



Date de transmission de l'acte: 07/04/2026

Date de reception de l'AR: 07/04/2026

011-211100102-DE_020_2026-DE

République française **A G E D I**

AUDE

ANTUGNAC - Commune

Séance du 03 avril 2026

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 24/03/2026 <i>trois avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE</i>
Présents : 11	Présents : Philippe COMTE, Didier SACCO, Aurore HUGEL, Christophe SALVAT, Patrice BOUSQUET, Joëlle ROSSI, Karine LAVOPIERRE, Stéphane FAVORY, Béatrice GAMBUS, Ferdinand HUGEL, Laure OURTAL
Votants: 11	
Pour: 11	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
	Absents:
Abstentions: 0	Secrétaire de séance: Karine LAVOPIERRE

Objet: Délégué au Syndicat des Communes Forestières - DE_020_2026

M. le Président expose qu'il y a lieu de désigner au scrutin secret, un délégué titulaire et un délégué suppléant de cette assemblée au sein du Syndicat des communes Forestières de l'Aude.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins blancs (ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- Ont obtenu :

- SALVAT Christophe - titulaire - 11 voix

- HUGEL Aurore - suppléante - 11 voix

M. SALVAT Christophe et HUGEL Aurore ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués du Syndicat des Communes Forestières.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026

Date de reception de l'AR: 07/04/2026

011-211100102-DE_020_2026-DE

AGEDI

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié